



# Le communautaire et le municipal : un partenariat sans équivoque

Préparé par Isabelle Lombardo  
et Nicole Charette

Septembre 2005



# Plan de l'exposé

---

Aperçu du milieu municipal

La relation entre le communautaire et le municipal

L'exemple sherbrookoïse

Zones d'influence au municipal

Vision d'avenir : un partenariat incontournable



# Aperçu du milieu municipal

---

**Conseil municipal** : composé d'un maire ou d'une mairesse et de 19 conseillères et conseillers

Selon la loi constitutive de la Ville de Sherbrooke, « la Ville a les compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans les domaines de **l'aménagement** et de **l'urbanisme**, du **développement communautaire**, **économique**, **social** et **culturel**, du **loisir** et des parcs, du **logement social**, du **réseau artériel**, de la promotion et de **l'accueil touristique** et de la cour municipale »



# Aperçu du milieu municipal

---

**Conseil d'arrondissement** : deuxième palier d'administration municipale. Chacun des six arrondissements a son propre conseil formé, sauf exception, d'un minimum de trois membres.

## **Compétences :**

Formuler des avis et des recommandations au conseil de ville sur le budget.

Préparer et modifier le plan d'urbanisme.

Toute autre compétence mentionnée précédemment mais concernant l'arrondissement seulement.

### **SAUF le pouvoir d'emprunter ou imposer des taxes**

Former des comités (ex. urbanisme, agricole, embellissement, gestion des assurances collectives, développement durable, sécurité publique, culture, sport et plein air, démolition, arts visuels, enfouissement sanitaire etc.)



# Aperçu du milieu municipal

---

## Champs d'intervention

### **Services publics particulièrement intéressants :**

- Service de police : sécurité
- Service des finances : budget
- Planification et développement urbain : transport, centre-ville, étalement urbain, parcs
- Environnement : gestion des déchets, utilisation de pesticides
- Loisir, sport, culture et vie communautaire
- Réseau d'aqueduc et d'égout : gestion de l'eau
- Équipement et infrastructure : bibliothèque, centre et théâtre

### **Dispositions financières d'une municipalité (sources de revenu)**

- Taxes foncières
- Taxes d'affaire
- Tarification ponctuelle : Hydro-Sherbrooke, Aéroport



# Aperçu du milieu municipal

---

*La ville de Sherbrooke est membre de :*

## **Corporations sans but lucratif**

- Corporation du développement du centre-ville de Sherbrooke
- Société des activités du centre-ville de Sherbrooke
- Office municipal d'habitation de Sherbrooke (OMH)
- Corporation Sherbrooke, ville en santé
- Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDES-CLD)
- Sherbrooke, cité des rivières
- Charmes

## **Organismes paramunicipaux**

- Société de transport de Sherbrooke
- Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles
- Régie de tri et de récupération
- Régie intermunicipale du centre récréotouristique Montjoye

## **Réseau Villes et villages en santé**



# La relation entre le communautaire et le municipal

---

## Parcours historique <sup>1</sup>

1960 = stratégie de **confrontation** autour de revendications et actions collectives.

1970 = stratégie de **contournement** de l'État : mise sur pied de services autogérés ou cogérées.

1980 = stratégie **d'éducation** et de **sensibilisation**

2000 = stratégie de **collaboration** et **concertation** : gouvernance locale

1. FAVREAU, Louis. *L'intervention municipale auprès des organisations sociocommunautaires*, 1992



# La relation entre le communautaire et le municipal

---

## Gouvernance locale

« La gouvernance permet de regarder l'ensemble des moyens par lesquels une communauté se donne une direction face à l'avenir. Elle déborde les institutions politiques formelles et inclut la reconnaissance de la multitude des acteurs – individus, organismes et agences – qui prennent part aux décisions pour donner une direction à cette communauté »[\[1\]](#).

« ...la gouvernance est l'abandon d'une vision hiérarchique de la société au profit d'une vision autre, avec des réseaux horizontaux plus nombreux, plus forts et plus centraux dans le processus de décision ».

[\[1\]](#) ANDREW, Caroline. « La gouvernance locale », *Relations*, n°659, 2000, p. 75-78.





# La relation entre le communautaire et le municipal

---

## **Un mouvement vers des politiques d'action communautaire**

À partir des années 1970

- Loi sur les services de santé et les services sociaux :
- création des départements de santé communautaire (D.S.C)
  - création des CLSC = Centres locaux de services communautaires

### Articles 7 et 8 du Code municipal et Articles 28 et 29 de la Loi des Cités et Villes

Ces articles permettent aux municipalités soit d'acquérir, de construire et d'aménager des immeubles ou d'accorder des fonds aux institutions, sociétés, ou corporations sans but lucratif .

### Article 464

Aide aux victimes d'émeutes ou d'incendie, aux pauvres, intervention dans le secteur de l'habitation sociale (OHM)



# L'exemple Sherbrookois

---

## Les orientations politiques

« La mise en œuvre des orientations communautaires se fonde sur une approche centrale de collaboration et de partenariat qui postule que la Ville n'entend pas travailler en vase clos au développement de Sherbrooke. En effet, Sherbrooke n'est qu'un acteur parmi les autres dans l'action communautaire »[\[1\]](#).

## ***Une consultation pour élaborer la politique :***

«En février 1995, le Conseil municipal acceptait le document présentant les orientations communautaires de la division Vie communautaire. À l'automne de la même année, le comité des Audiences publiques et de la Consultation invitait, par le biais d'audiences publiques, les citoyens et les organismes du milieu à faire connaître leurs souhaits sur ces orientations communautaires, entraînant une participation de 28 organismes et **une citoyenne** »

- [\[1\]](#) Ville de Sherbrooke, Loisir et Vie communautaire, *L'action communautaire de la Ville de Sherbrooke : Orientations et cadre d'action*, Sherbrooke, Vie Communautaire, octobre 1996, p. 3.



# L'exemple Sherbrookois

---

## Le rôle de de la municipalité

« La Ville se reconnaît un rôle de **leadership** dans ses champs de compétences : aménagement du territoire, environnement, l'habitation, loisir, sécurité et transport; **partenaire** dans la recherche de solutions des problèmes vécus par des citoyens sur son territoire. [...] Elle agira tantôt en responsabilité, tantôt en concertation, elle pourra mandater un organisme pour agir à sa place, ou elle pourra partager sa responsabilité, mais elle agira toujours en regard des attentes et des besoins de ses citoyens, encourageant ces derniers à prendre en charge leur cadre de vie »[

## Un positionnement clair

« La Ville de Sherbrooke accueillera les organismes communautaires en reconnaissant leur action et elle soutiendra d'abord les organismes:

- dont l'action se situe en prolongement du projet municipal dans un des champs reconnus de sa responsabilité : **aménagement du territoire, environnement, habitation, loisir, sécurité et transport.**
- qui œuvrent dans les domaines tels la **lutte à l'appauvrissement, immigration, famille**

La Ville de Sherbrooke entend appuyer principalement, mais non exclusivement, la vie associative des organismes communautaires qu'elle aura accrédités »



# L'exemple Sherbrookois

---

## **Des préoccupations communes :**

- Immigration
- Jeunesse
- Famille
- Environnement
- Sécurité
- Transport
- Culture



# L'exemple Sherbrookois

---

Un organisme communautaire est un regroupement volontaire et autonome de personnes issues du milieu, dont le but est de:

- Contribuer à la solution de problèmes dans un des champs d'activité humaine
- Représenter les besoins de ses membres ou d'un groupe de la société
- Réaliser des activités pour les membres d'une collectivité donnée



# L'exemple Sherbrookois

---

## Organisme reconnu

Organisme communautaire sherbrookois auquel la Ville reconnaît le bien-fondé de son action auprès de la communauté sherbrookoise et qui rencontre les critères de reconnaissance, à savoir:

- Être sans but lucratif et reconnu d'intérêt public;
- Éviter toute discrimination de sexe, de religion ou de race;
- Être au service de la population sherbrookoise;
- Avoir un membership provenant principalement de Sherbrooke;
- Tenir ses activités principalement sur le territoire de Sherbrooke;
- Démontrer la singularité de son action parmi les organismes du même domaine que lui.

## Services offerts

Location de locaux et de plateaux d'activités (salles de réunion, pavillons communautaires, parcs, centre récréatifs etc.)

Location d'équipement et de matériel

Formation des personnes bénévoles

Ex. **Le Tremplin 16-30** : une collaboration avec l'Office municipal d'habitation



# L'exemple Sherbrookois

---

## Organisme accrédité

- Organisme sherbrookois **reconnu** par la Ville :
- Œuvrant dans une des champs d'activité municipale
  - Contribuant à améliorer la qualité de vie collective dans un domaine privilégié par la Ville.
  - Agissant parmi les clientèles prioritaires établies par la Ville: famille, enfants, adolescents, aînés et personnes immigrantes.
  - Auquel cette dernière accorde des services et des crédits pour le soutenir dans la réalisation de son action ou d'un mandat qui lui est confié
  - Qui rencontre les critères d'accréditation

## Services offerts

- Prêt de locaux et de plateaux d'activités
- Prêt d'équipement et de matériel
- Formation des personnes bénévoles
- Service de soutien professionnel (l'ensemble des services municipaux sont associés au soutien des organismes : services juridiques, planification et travaux publics, consultation professionnelle)
- Service de soutien technique (allocation forfaitaire annuelle pour imprimerie, secrétariat etc. )
- Ressource-conseil (le personnel de la division Vie communautaire assiste les organismes dans leur fonctionnement ou dans le développement et l'organisation de leurs projets
- Support financier d'environ 1500-3000\$

Ex. La Fédération des communautés culturelles de l'Estrie



# L'exemple Sherbrookois

---

## **Projet particulier**

Les organismes reconnus et accrédités peuvent recevoir un support financier par la Ville dans le cadre d'un projet en particulier qui doit :

- se situer dans un champ de responsabilité municipale
- Conduire à des améliorations du cadre de vie de la ou les clientèles visées et il cherche à obtenir des effets structurants à moyen et à long termes.

Une entente est signée entre l'organisme et la Ville stipulant les conditions et les limites de l'échange de services. Un rapport d'activités doit être soumis à la Ville. La Division de la vie communautaire gère le programme.

Ex. Coalition du travail de rue et les Maisons de jeunes





# Zones d'influence au municipal

---

## Consultation publique :

« Malgré ce que les gens pensent, les organismes communautaires sont souvent pris en considération par la ville pour élaborer des politiques et des projets en fonction de l'amélioration de Sherbrooke. Souvent, les organismes communautaires offrent des excellentes suggestions mais c'est une question de ressources qui fait que l'on refuse des demandes »[\[1\]](#).

- **CONSULTATION:** rassemblement ponctuel d'organismes et de citoyens convoqués pour analyser un projet en particulier. Souvent sous forme de Colloque, les consultations sont beaucoup plus ouvertes à tous et des élus y sont souvent présents pour prendre le poux ce celles-ci.

Exemples :

- L'élaboration de la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes
- La consultation publique organisée par la Chambre de Commerce en mai 2005

[\[1\]](#)Jean-Yves, LA ROUGERY, entrevue téléphonique, le 8 septembre 2005.



# Zones d'influence au municipal

---

## Concertation par la Ville

Rassemblement régulier de partenaires afin d'analyser une thématique en particulier (ex. développement urbain, environnement, développement social, immigration).

Les organismes invités sont choisis parmi les organismes communautaires reconnus et ayant une certaine expertise

Ex. : Politiques d'immigration et Programme de reconnaissance de l'action bénévole

## Concertation générale

Rassemblement de plusieurs organismes (pas nécessairement reconnus).

Souvent, des conseillers sont présents pour entendre ces organismes

Ex. : CLSC, Villes et Villages en Santé, Table de concertation jeunesse



# Zones d'influence au municipal

---

## **Les comités de suivi**

Assurent le suivi d'une politique afin que les mandats se réalisent et pour tracer l'évolution de son implantation dans la municipalité.

### *Composantes:*

Élus municipaux, certains organismes communautaires reconnus, et les coordonateurs de comités respectifs.

Les membres d'un comité de suivi sont invités selon leur expertise, leurs connaissances et leur mission respective.

On ne peut s'y inscrire.

**Autres zones d'influence :** La Chambre de Commerce, Emploi-Québec, pôles universitaires participent également aux concertations selon la thématique.

Ex. Pour l'enjeu de l'immigration, il faut que les entreprises embarquent dans le projet d'intégration des immigrants afin de pouvoir garantir des emplois de qualité pour eux.



# Zones d'influence au municipal

---

## **Une stratégie politique du communautaire :**

- ✓ **Harmoniser les intérêts** : la Ville doit aussi trouver des sources de financement pour des projets précis, souvent élaborés en collaboration avec le milieu.
- ✓ **Éviter le dédoublement** : regrouper les pistes de solutions qui ressortent des tables de concertation.
- ✓ **Définir sa spécificité** – son mandat unique.
- ✓ **Obtenir de la crédibilité** et une possibilité d'être reconnu ou accrédité.
- ✓ Respecter la hiérarchie municipale.
- ✓ Amener et débattre notre projet au conseil.
- ✓ Prendre en considération la période électorale et l'élaboration d'un budget.
- ✓ **Voter** pour des conseillères et des conseillers qui représentent nos intérêts.



# Vision d'avenir : un partenariat incontournable

---

***Le véritable partenariat ne sera possible que lorsque des représentants et des représentantes du milieu communautaire poseront leur candidature aux élections municipales, c'est alors qu'ils pourront :***

- Proposer leurs solutions
- Favoriser l'exercice du pouvoir fondé sur leurs idées
- Proposer leur vision du développement à court, moyen et long termes
- Intégrer la dimension « communautaire » au municipal

Valeur des maisons	% du coût moyen	Coût Tarification	Coût évaluation	Différence	,09/100
49300	0,34	9000	3060,00	5940,00	443,7
60400	0,42	9000	3748,97	5251,03	543,6
66500	0,46	9000	4127,59	4872,41	598,5
84200	0,58	9000	5226,21	3773,79	757,8
99000	0,68	9000	6144,83	2855,17	891
100300	0,69	9000	6225,52	2774,48	902,7
108500	0,75	9000	6734,48	2265,52	976,5
119400	0,82	9000	7411,03	1588,97	1074,6
120000	0,83	9000	7448,28	1551,72	1080
129900	0,90	9000	8062,76	937,24	1169,1
141800	0,98	9000	8801,38	198,62	1276,2
145000	1,00	9000	9000,00	0,00	1305
160100	1,10	9000	9937,24	-937,24	1440,9
172600	1,19	9000	10713,10	-1713,10	1553,4
187500	1,29	9000	11637,93	-2637,93	1687,5
190400	1,31	18000	11817,93	6182,07	1713,6
205500	1,42	9000	12755,17	-3755,17	1849,5
224000	1,54	9000	13903,45	-4903,45	2016
239200	1,65	27000	14846,90	12153,10	2152,8
255400	1,76	9000	15852,41	-6852,41	2298,6
286800	1,98	9000	17801,38	-8801,38	2581,2
301300	2,08	9000	18701,38	-9701,38	2711,7
363700	2,51	9000	22574,48	-13574,48	3273,3
401500	2,77	9000	24920,69	-15920,69	3613,5
421500	2,91	9000	26162,07	-17162,07	3793,5



# *Il faut cesser de travailler en périphérie et s'investir au municipal*

---

